

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PROTECTION SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

DIRECTION DE LA PROTECTION
SOCIALE

Portant intégration et nomination de
Monsieur GUILLOU Bernard, dans les cadres
de la catégorie A, hiérarchie 1 des
Services Techniques (Agriculture).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ I 3 1 5 :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980, portant amende-
ment de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des services Techniques ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires qui doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant le principe relatif au point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 72/154 du 4.4.1979, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 31/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
(/u la lettre n° 149/M.F du 8 Février 1982 du Directeur des Affaires Administratives et Financières transmettant le dossier de l'intéressé ;
(/u le Protocole d'Accord du 28-11-1980 signé entre la République Populaire du Congo et la Roumanie.

SECRET

.../..

ARTICLE 1er :- En application des dispositions combinées du décret n°60/90 du 3.3.1960 et du Protocole d'Accord du 28.11.80 susvisés, Monsieur GOULOU Bernard, né le 01 Mai 1934 à Moukoko, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Spécialisé Agronomie, obtenu à l'Institut Agronomique de L'ISI (ROUMANIE) est intégré dans les cadres de la catégorie II, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) et nommé au grade d'Ingénieur d'Agriculture, Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 :- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage.

ARTICLE 3 :- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 30/12/1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage,

Marius NOUAMBEKA.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MITSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMI.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

DGTFP.DFP	1
DGTFP.DFP	3
DFP.BST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
M.A.E.	1
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCM/DC	2.-